



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **25 juillet 2023**

Le 25 juillet 2023 à 18 heures,
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Quorum du Conseil Municipal : 5

Le 25 juillet deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Sont présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Christelle AUPY,

Sont absents excusés : MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, M. Paolo DA CUNHA

Secrétaire de séance : Mme Christelle AUPY

Ordre du jour :

- Chaon en Sologne
- Révision taxe fixe annuelle (assainissement)
- Révision du tarif du m³ d'eau consommé (assainissement)
- Questions diverses

Chaon en Sologne

Monsieur le Maire expose la situation :

Notre village situé dans le Loir-et-Cher, est confronté à des difficultés administratives et géographiques depuis plusieurs années.

En effet, il existe plusieurs homonymies dans les départements du Doubs, de la Haute-Loire et de la Vendée qui, bien que n'étant pas des communes, provoquent des confusions entre ces lieux très éloignés l'un de l'autre : réservation de gîtes, appels en mairie et finalement annulations suite à ce mépris, appels d'urgence non destinés à notre commune.

En outre, l'ajout « en Sologne » apporterait, si ce n'est une clarté géographique évidente aussi, une reconnaissance à ce village dont plusieurs communes environnantes profitent déjà (Souvigny en Sologne, Tour en Sologne, Pruniers en Sologne,) et éviterait tous les désagréments évoqués auparavant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du nom de notre village : « Chaon en Sologne ».

Pour toutes ces raisons, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT ce choix
- D'AJOUTER « en Sologne » au nom de CHAON pour devenir CHAON EN SOLOGNE
- CHARGENT le Maire d'exécuter les démarches règlementaires auprès des administrations concernées.

Révision taxe fixe annuelle (assainissement)

De nouveaux éléments doivent être apportés au mois de septembre 2023. C'est pourquoi, le conseil municipal souhaite reporter toute décision concernant ce sujet.

Révision du tarif du m³ d'eau consommé (assainissement)

De nouveaux éléments doivent être apportés au mois de septembre 2023. C'est pourquoi, le conseil municipal souhaite reporter toute décision concernant ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie

La boulangerie ouvrira ses portes le 1^{er} août 2023. Le conseil municipal souhaite la bienvenue au nouveau boulanger et à son épouse Bruno et Marie GAULE.

Modification du bail

Le bail de la boulangerie sera modifié afin d'y ajouter les mentions : pâtissier, boulanger, chocolatier, traiteur, confiseur, glacier.

Randonnée gourmande

L'association « la Boule Chaonnaise » et la commune organisent une randonnée gourmande pour le 13 septembre 2023.

Procès-verbal arrêté le 25 juillet 2023

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christelle AUPY